

Initiatives de l'employeur

- Il est toujours bon de **rester en contact avec votre lieu de travail** pendant votre absence. Vous pouvez convenir avec votre supérieur (et vos collègues) de ce que vous attendez les uns des autres pendant cette période.
- Vous pouvez **discuter de votre retour** au travail avec votre supérieur, le service des ressources humaines, le responsable des ressources humaines ou un conseiller confidentiel.
- Certaines organisations (souvent les plus grandes) offrent un **soutien supplémentaire**, tel **qu'un coach de retour au travail** ou un collègue formé qui peut vous aider.
- Au cours des consultations avec votre supérieur (ou une autre personne au sein de votre organisation), vous pouvez discuter des options pour votre retour au travail. Par exemple, vous pouvez **discuter d'un travail adapté, d'horaires de travail ajustés ou de la reprise d'un travail à temps partiel** si nécessaire.

Points d'intérêt

- Les orientations spécifiques dépendent de l'organisation.
- Certaines organisations ne possèdent pas d'initiatives spécifiques pour le retour au travail, elles se trouvent surtout dans les grandes entreprises.

Etapes concrètes

Contactez:

- Responsable
- Ressources humaines
- Responsable RH
- Administrateur

Demandez si une aide est proposée pour le retour au travail.

Possibilité d'orientation vers un médecin du travail.